

Nous disons non à la libéralisation sauvage et à la concurrence déloyale dans le transport routier européen !

Les députés européens, réunis en session plénière du Parlement européen à Strasbourg, se prononceront aujourd'hui sur trois rapports relatifs au volet social du Paquet mobilité.

« La compétitivité du transport routier français est en jeu et la position de la délégation française du Groupe PPE sera très claire : Il est hors de question d'abandonner les entreprises et les chauffeurs français aux vents destructeurs de la libéralisation sauvage et de la concurrence déloyale » ont déclaré Franck Proust et Renaud Muselier, députés européens PPE-Fr, membres de la commission du Transport au Parlement européen.

« Ainsi, nous demandons à ce que les règles du détachement des travailleurs s'appliquent dès le premier jour lors d'une opération de transport routier international et de cabotage. Un chauffeur étranger qui coûte 50 à 75% moins cher qu'un chauffeur français mais pour qui l'essentiel de son activité est en France devra être rémunéré selon les conditions salariales françaises dès le premier chargement », ont-ils ajouté, de concert avec Elisabeth-Morin-Chartier, rapporteur sur la révision de la directive concernant le travail détaché qui a été adopté en mai dernier.

La délégation française du Groupe PPE demande également à ce que le cabotage soit encadré dans le temps, sur 48 heures suivi d'une période de carence d'une semaine, afin d'éviter le retour à vide des camions et lutter contre le nomadisme des chauffeurs.

« Les règles concernant les conditions de travail des conducteurs doivent être tout aussi claires pour assurer aux chauffeurs des conditions dignes de travail et permettre une meilleure sécurité sur nos routes : le repos hebdomadaire en cabine doit être interdit ! » ont indiqué Elisabeth Morin-Chartier, Anne Sander, Jérôme Lavrilleux et Geoffroy Didier, députés européens PPE-Fr, membres de la commission de l'Emploi.

« Par ailleurs, le traitement différencié des véhicules légers de moins de 3,5 tonnes a donné lieu à des dérives avec des conséquences terribles pour les acteurs du secteur. Cela n'est plus tolérable : ces véhicules doivent être soumis aux mêmes règles que les poids lourds s'ils effectuent des activités de transport de marchandises », ont-ils ajouté.

Les demandes exposées ci-dessus sont des lignes rouges pour la délégation française du Groupe PPE, dont le vote final sur les rapports dépendra du respect de ces dernières.

« Après nos efforts en session plénière du Parlement européen pour revoter aujourd'hui sur ces textes, nous sommes prêts à dire un non définitif à tout texte qui ferait du transport routier une variable d'ajustement de l'Europe sociale. Emmanuel Macron a abandonné le transport routier français en l'excluant de l'accord sur la

révision de la directive sur le détachement des travailleurs. À nous maintenant de corriger le tir et de protéger nos entreprises et nos chauffeurs ! », ont conclu les députés européens.